

AFFAIRE N° 6 - Marché de gré à gré d'un montant de Frs.CFA. 4.542.810. - A passer avec la Société ENERGIE ELECTRIQUE DE LA REGION pour les travaux d'adduction d'eau de la "Commune Prima" à partir du réseau de la Bretagne.

Mme BEMARD, Secrétaire de séance, donne lecture du rapport :

" Mesdames, Messieurs et chers Collègues,

Comme vous le savez, la Commune a fait l'acquisition d'un terrain de 37 ha, 27 ares, sis à Saint-Denis, au lieu-dit "Commune Prima", qui sera affecté :

- 1°) en partie à un lotissement avec école, chapelle, maison de jeunes et terrain de sports ;
- 2°) en partie au recensement provisoire des habitants des bidonvilles.

Tout récemment encore, la Commune a accordé la cession gratuite d'une parcelle de terrain de 2 ha, à l'œuvre des Orphelins d'Anteuil qui se propose d'y construire un centre d'accueil pour des orphelins où ceux-ci recevront, comme en France, une solide instruction et une formation professionnelle adéquate.

La Municipalité s'est donc vue dans l'obligation de prévoir une adduction d'eau pour alimenter cette future cité.

Par ma lettre N°0815/50 du 16 Juin 1965, j'ai demandé à la Société Energie Electrique de m'établir un devis pour des travaux d'adduction d'eau à "Commune Prima".

Par sa lettre N°DE 3016 CH/HH du 30 Juillet dernier, M.le Directeur de la Société Energie Electrique m'a adressé un marché de gré à gré d'un montant de 4.542.810.frs.CFA. pour des travaux de distribution d'eau à "Commune Prima" à partir du réseau de la Bretagne. Il me recommande, pour tenir compte des variations possibles des prix, de prévoir l'inscription d'un crédit de 5.000.000. de frs.CFA. au budget primitif 1966.

Mesdames et Messieurs, c'est ce projet de marché que je vous prie de bien vouloir approuver.

Je mets la question aux voix ./.

Adopté à l'unanimité.